### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RÉSIDENCE AUTONOMIE DU PARC

97 route de Dieppe

76960 - NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

Tél: 02.35.76.40.40 02.35.75.75.47



# PLAN BLEU

### **SOMMAIRE**

DESTINATAIRES DU PLAN BLEU	2
REFERENTS	2
PERMANENCE DU PERSONNEL, DES ADJOINTS	2
SENSIBILISATION DES RESIDENTS ET DES FAMILLES	3
MOBILISATION DU PERSONNEL	3
A FAIRE EN CAS DE DÉCLENCHEMENT  Reconnaître les signaux - Les bons gestes – Pièce Climatisée	4
PLANNING DE PERMANENCE	5
NIVEAUX D'ALERTE CANICULE	6
PLAN CANICULE INFO C.H.U.	7
CONVENTION C.H.U.	8/9
PLAQUETTE CANICULE	10

### **DESTINATAIRES DU PLAN BLEU**

Madame le Maire

Les agents du CCAS

Les gardes de nuit

Les adjoints

L'agent d'astreinte des Services Techniques

Police Municipale

### RÉFÉRENTS

### 1) - Du Lundi 8 H 30 au Vendredi 17 H 00

La gardienne de la Résidence **06.77.59.53.90 - 02.35.75.75.47** Le CCAS **02.35.76.40.40** 

### 2) - Le Week-end et les Jours fériés

Permanence par les agents du CCAS	06.27.28.02.21
Permanence des services techniques de la ville	06.09.25.27.03
Permanence des élus	06.34.47.07.45

### PERMANENCE DU PERSONNEL, DES ADJOINTS

Si les autorités administratives compétentes déclenchaient le plan d'alerte canicule, une permanence serait mise en place avec le personnel du CCAS, l'astreinte des Services Techniques (en cas de nécessité) et des adjoints de la commune pour les week-ends et jours fériés.

Ces personnes devront être présentes au sein de la Résidence du Parc de 14 h à 17 h le samedi, le dimanche et les jours fériés afin de garantir une bonne hydratation de tous les résidents et en particulier de ceux signalés de santé fragile.

### SENSIBILISATION DES RESIDENTS ET DES FAMILLES

Un dépliant édité par le ministère des solidarités et de la santé expliquant les bons gestes à accomplir en cas de grosses chaleurs a été remis à chaque résident. Celui-ci indique le numéro canicule Info Service et des services d'urgence.

Un courrier d'accompagnement à ce dépliant est également mis dans chaque boîte aux lettres, ceci afin de leur rappeler également l'existence d'une pièce fraîche au sein de l'établissement, dans laquelle ils sont invités à se rendre aux heures les plus chaudes de la journée.

### MOBILISATION DU PERSONNEL ET INFORMATIONS UTILES

En cas de déclenchement du plan d'alerte canicule, le personnel du CCAS, des services techniques de la ville et les adjoints sont invités à suivre les instructions détaillées ci-dessous, dans la partie « A faire en cas de déclenchement » (p.4).

### Planning des résidents

Un planning permanent dans le bureau de la gardienne permet de visualiser rapidement l'affectation des appartements par étage et l'état de présence des résidents dans la Résidence. Ceux dont la santé mérite une attention toute particulière sont signalés.

### Numéros utiles

Ceux-ci figurent sur la convention qui lie le CCAS au CHU de Rouen.

### Il s'agit:

-	Du service gériatrique CHU Bois Guillaume	02.32.88.90.47
-	Du service gériatrique St Julien Petit Quevilly	02.32.88.64.00
-	De la ligne d'écoute du CHU à disposition des résidences	02.32.88.80.62
-	Du numéro canicule info service	08.00.06.66.66
_	Du service d'urgence en cas de malaise d'un résident	15

### A FAIRE EN CAS DE DÉCLENCHEMENT

### Reconnaître les signaux d'alerte

- Crampes
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre  $> 38^{\circ}$ C
- Vertiges / nausées
- Propos incohérents

### Les bons gestes

- Faire boire de l'eau et faire manger en quantité suffisante
- Mouiller le corps de la personne et le ventiler
- Eviter/limiter les efforts physiques
- Maintenir les volets fermés aux heures les plus chaudes
- Aérer les pièces aux heures fraîches
- Inviter les personnes fragilisées par la chaleur à rejoindre la pièce climatisée aux heures les plus chaudes
- Prendre contact avec les numéros d'urgence si nécessaire

### Pièce climatisée (salon commun)

Le salon au rez-de-chaussée de la résidence

### Equipement:

- 2 ventilateurs de 30 cm de diamètre sur pied
- Baies vitrées équipées de volets
- 1 climatiseur

### Le personnel de permanence sera chargé de :

- Surveiller la température dans la journée
- Occulter les fenêtres aux périodes les plus chaudes
- Utiliser les ventilateurs et le climatiseur afin d'assurer une température adaptée
- Aérer les locaux la nuit

### PERMANENCE CANICULE 2023

		Personnel CCAS	Adjoints	
N° d'Astreinte		06 27 28 02 21	06 34 47 07 45	
	3	Pauline	Franck PETIT	
	4	i ddillic	Transk i Eiri	
	10	Pauline - Bertrand	Christelle DELAMARRE	
JUIN	11			
JOIN	17	Bertrand		
	17		Bernard BIANCO	
	18			
	24	V'-I	Maria II IIANINEI	
	25	Yannick	Marie-H, HANIVEL	
	1	Graziello-Pauline	Eloi DIARRA	
	2			
	8			
	9	Bertrand	Dieinaba SY	
	14	Marie	Christian FOSSOUL	
JUILLET				
JUILLET	15			
	16	Marie	Christian FOSSOUL	
	22	Pauline	Michel GUEROUT	
	23	. damie		
	29	M		
	30	Marie	Franck PETIT	
	5	Graziello	Christelle DELAMARRE	
	6			
	12		=	
40117	13	Yannick	Bernard BIANCO	
AOUT				
	15	Yannick	Marie-H, HANNIVEL	
			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	19			
	20	Bertrand	Marie-H, HANNIVEL	
I				

	26	Graziello	Michèle GUEROUT
	27	Grazieno	WICHEIE GOEROOT
	2	Bertrand	Dieinaba SY
	3		Diemaba 31
SEPTEMBRE			
	9	Yannick	Christian FOSSOUL
	10	Tanifick	Cili istiali FO3300L

Astreinte services techniques : 06 80 30 74 49

## Destinataires : Marie, Yannick, Pauline, Bertrand, Graziello, Eloi DIARRA, Dieinaba SY, Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Christel DELAMARE, Bernard BIANCO, Marie-Hélène HANIVEL

Merci de noter vos dates de permanences. En cas de problème le signaler à Pauline DELABARRE Au 02.35.76.40.40 ou 06.27.28.02.21 ou pauline.delabarre@ville-nd-bondeville.fr

### **NIVEAU D'ALERTE CANICULE**

### NIVEAU 1 - Veille saisonnière

Entre en vigueur du 01 Juin au 15 Septembre de chaque année. Le Préfet vérifie le bon fonctionnement :

- des dispositifs d'alerte,
- de repérage des personnes vulnérables.

### NIVEAU 2 – Avertissement chaleur

Si les informations météorologiques annoncent une probable intensification de la chaleur.

La situation implique une attention particulière, notamment en matière d'information les veille de week-end ou de jour fériés.

### NIVEAU 3 – Alerte canicule

Mobilisation des services publics principalement dans le service sanitaire et social. **Activée par le Préfet** lorsque sur une moyenne de 3 jours consécutifs les températures dépassent :

- . 18  $^{\circ}$  la nuit
- . 32 ° le jour.

Mise en œuvre d'une cellule de crise permettant l'application de mesures sanitaires et sociales, visant à informer, protéger et secourir les personnes à risque.

Activée par le Préfet lorsque les seuils de température sont effectivement atteints

### NIVEAU 4 – Réquisition Mobilisation maximale

Activée par le 1er Ministre sur avis du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la santé lorsque les seuils dépassent une longue durée sur plusieurs régions ou lorsque des événements aggravent la situation.

Une convention a été signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN et le Centre Communal d'Action Sociale le 7 août 2006 (voir document ci-joint).

Les médecins, pharmaciens et services paramédicaux de Notre Dame de Bondeville ont été informés de l'existence de cette convention.

### PLAN CANICULE

Objet: convention avec le C.H.U.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Notre Dame de Bondeville a signé une convention avec le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen afin d'être en conformité avec l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005, fixant le cahier des charges du plan d'organisation à mettre en oeuvre en cas de crise sanitaire ou climatique.

En cas de déclenchement du plan canicule par l'autorité administrative, le C.H.U. met à la disposition de la RPA du Parc un contact téléphonique pour permettre des échanges médicaux concernant l'adaptation thérapeutique et la prise en charge des résidents dans les meilleures conditions possibles afin d'éviter les hospitalisations inappropriées.

Service gériatrique CHU Bois Guillaume
Service gériatrique St Julien Petit Quevilly
02.32.88.90.47
02.32.88.64.00

D'autre part, le CHU de Rouen met à la disposition de la RPA du Parc, une ligne d'écoute et de conseil infirmier sur les bonnes pratiques de soins :

Du Lundi au Vendredi de 9 H à 17 H au 02.32.88.80.62.

Ces services sont joignables uniquement lorsque le plan canicule est déclenché par les services de la Préfecture.

\*\*\*\*\*\*\*\*

CANICULE INFO SERVICE

08 00 06 66 66

Numéro Gratuit accessible du 01 juin au 31 août de 8 h à 20 h

9

### CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE COOPERATION ENTRE LE CHU-HOPITAUX DE ROUEN ET LES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DU TERRITOIRE ROUEN-ELBEUF

VU l'arrêté du 7 juillet 2005 fixant le cahier des charges du plan d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique et les conditions d'installation d'un système fixe de rafraîchissement de l'air dans les établissements mentionnés au I de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles,

La convention ci-dessous a été établie entre :

Le CHU - Hôpitaux de Rouen, 1 rue de Germont, 76031 ROUEN, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christian PAIRE,

Εt

La Résidence pour Personnes Agées du Parc dépendant du Centre Communal d'Action Sociale – 4, rue de la Fontaine – 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE, représentée par sa responsable, Madame S. BERSOULT.

expriment par la présente convention leur volonté de coopérer pour améliorer la qualité et la rapidité des soins et pour réduire au maximum le délai de la prise en charge médicale de personnes âgées présentant des risques vitaux de déshydratation majeure en cas de déclenchement de l'alerte départementale de niveau orange ou rouge atteint.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des modalités de coopération découlant de la circulaire n° 219 du 12 mai 2004 définissant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Elle a pour finalité de préciser les modalités d'amélioration de la réponse apportée à la prise en charge médicale et/ou soignante des personnes âgées présentant des risques vitaux de déshydratation majeure hébergées à la Résidence pour Personnes Agées du Parc.

A cet effet, le CHU de Rouen et la Résidence pour Personnes Agées du Parc se donnent pour objectif d'agir de manière coordonnée lorsque l'alerte est donnée et que le plan canicule est déclenché.

### Article 1 : Une coopération médicale : conseil et prise en charge effective.

Le CHU de Rouen met à la disposition de la Résidence pour Personnes Agées du Parc un contact téléphonique pour permettre des échanges médicaux concernant l'adaptation thérapeutique.

### Contacts téléphoniques :

- Service de médecine interne gériatrique de l'hôpital Saint Julien Petit Quevilly : 02.32.88.64.00
- Service de médecine interne gériatrique de l'hôpital de Bois Guillaume : 02.32.88.90.47

Cette démarche a pour objectif d'aider et accompagner la Résidence pour Personnes Agées du Parc à prendre en charge les résidents dans les meilleures conditions possibles et d'éviter les hospitalisations inappropriées.

### Article 2 : Une coopération soignante : écoute et conseil.

La Direction des Soins du CHU de Rouen met à disposition de la Résidence pour Personnes Agées du Parc une ligne d'écoute et de conseil infirmier <u>les jours ouvrables entre 9 heures et 17 heures</u> pour ce qui concerne l'application des recommandations des bonnes pratiques de soins.

Contact Direction des Soins : Téléphone : 02.32.88.80.62. / Fax : 02.32.88.83.38.

Cette démarche a pour objectif de prévenir en priorité les risques dus aux excès de chaleur des personnes âgées et d'aider et accompagner les équipes de la Résidence pour Personnes Agées du Parc à prendre en charge les résidents dans les meilleures conditions possibles et d'éviter les hospitalisations inappropriées.

### Article 3 : La décision d'hospitalisation : consignes et appel.

En cas de décision entre le médecin traitant de la personne âgée de la Résidence pour Personnes Agées du Parc et le praticien gériatre du CHU de Rouen, de l'hospitalisation d'une personne âgée présentant des signes de déshydratation majeure, l'établissement contractant fera appel au moyen de transfert approprié.

### Article 4: Le retour d'hospitalisation: consignes.

Lorsque la décision est prise de prononcer la sortie de la personne âgée du service d'urgence ou d'un service d'hospitalisation du CHU de Rouen, la Résidence pour Personnes Agées du Parc s'engage à réadmettre sans délai la personne dans sa structure.

### Article 5 : Responsabilité.

Le CHU de Rouen et la Résidence pour Personnes Agées du Parc restent responsables, chacun pour ce qui les concerne, des actes accomplis par leurs personnels propres.

### Article 6: Evaluation.

Une évaluation portant sur :

- le nombre de journées niveau orange et niveau rouge
- le nombre d'appels téléphonique d'ordre médical
- le nombre d'appels téléphonique d'ordre soignant
- le nombre de personnes âgées transférées et/ou hospitalisées

aura lieu au mois d'octobre 2006.

### Article 7: Information.

La présente convention ainsi que les éléments de l'évaluation seront communiqués pour information au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et au Président du Conseil Général de la Seine Maritime.

### Article 8 : Date d'effet et durée.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) à dater de sa date de signature. Elle est reconductible tacitement pour une égale durée à sa date anniversaire, sauf dénonciation motivée par chacune des parties par envoi recommandé avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de quatre mois.

Fait à Rouen, Le 7 août 2006

Le Directeur du

CHOCHOPHADXIGE ROUGHERETAI

el par délégation a decrétaire Général

Christophe GOT

La Responsable du CCAS de Notre-Dame de-Bondeville,

Bersoyla

### MA SANTE PEUT ETRE EN DANGER QUAND:



IL FAIT TRES CHAUD.









CELA DURE DEPUIS PLUSIEURS JOURS







Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Si vous prenez des médicaments, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.



Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, contactez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vi gilance de Météo France.

Téléphone: 32 50 (0.34€/minute)

Internet: www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous

et votre entourage?

www.sante-sports.gouv.fr/canicule

ou

Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit)



Les bons gestes













### PERSONNES AGEES

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.



⇔ Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.



⇒ La température de mon corps peut augmenter:

Je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

### PERSONNES AGEES: QUE FAUT-IL FAIRE?

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je ferme les volets pendant la journée.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

